

Compte rendu du CENS du 15 janvier 2019

Présents

A. Anthore, A. Asnascios, M. Cacciari, O. Cardoso, G. Orso, C. Py, G. Rousset, I. Boucenna (présidente), F. Carosella, C. Mora, C. Roucelle, A. Tonazzo.

Secrétaires de séance : G. Rousset et C. Roucelle

1 - Discussion portant sur les MCC à faire remonter au conseil d'UFR puis au CFVU au 18 Janvier - ces remontées pouvant être sujettes à échanges avec le CFVU (et donc modifications)

Licence

Présentation du point par C. Roucelle

Premier principe : structure en bloc d'UE qui peut être utilisée

En licence trois gros blocs : savoirs fondamentaux, savoir faire, savoir être

Savoirs fondamentaux (Bloc 1) : compensation dans le bloc avec note plancher de 8 par matière.

Vote : accepté à l'unanimité

Savoir faire (Bloc 2) : compensation dans le bloc avec note plancher de 8 par matière.

Vote : accepté à l'unanimité

Savoir être (transverse, bloc 3) : compensation dans le bloc avec note plancher de 8 par matière.

Pas de vote

note plancher à 8 : 7 pour et 5 contre

règle acceptée à l'unanimité

Pas de compensation des blocs 1 et 2, le bloc 3 peut être compensé par 1 et 2

Compensation envisageable entre semestres ? uniquement par décision de jury

Vote : 1 abstention, 11 pour

NB au L1S1 : une des particularités des MCC est d'être en contrôle continu intégral : minimum 4 épreuves avec aucune de poids supérieur à 50%, qui inclut de fait la deuxième chance. Cette modalité est nécessaire à la mise en place du semestre rebond (avis rapide sur les étudiants).

Olivier Cardoso demande si un étudiant ayant + de 8 à une UE pourrait-il conserver sa note l'année suivante ? Cette question serait à remonter à la DEF

Master

Présentation du point par C. Mora

Un bloc correspond à un semestre.

Pas de compensation automatique entre semestres : décision de jury

Note plancher à 7 sur l'ensemble des UEs.

Suppression de la session 2 de façon officielle de façon à pouvoir organiser la 2e session de façon plus souple (les notes pouvant être modifiées jusqu'en Juin). Un rattrapage sera organisé sur les différents enseignements.

Vote : accepté à l'unanimité

2- Foire

Pour le magistère les UE spécifiques comme "ordres de grandeur" apparaissent dans la campagne des DU et seront donc remontées plus tard.

Information : le cours doit être prévu au niveau de la foire

Deux demandes d'augmentation de nombre d'heures pour la foire :

Hydro avancée et acoustique - obligation de dédoubler les TPs du fait des effectifs : demande de 2x12h de TP

Vote : 1 abstention 11 pour

Possibilité d'autres demandes d'après C.M. dans la semaine à venir.

Demande pour des projets EIDD :

Projets transverses EIDD M1 (Hubert Hallouin et Christophe Goupil)

Prendre en compte des heures en services payées en retour par l'EIDD. Ne conduit pas à une augmentation du nombre d'heures fournies par l'UFR à l'EIDD car elles sont financées.

Accord ponctuel pour cette année.

Demande de 16h par personne soit 32h de façon ponctuelle sur cette année de façon à pouvoir palier à l'urgence.

Cette mesure devrait rester exceptionnelle car ça impacte l'UFR du point de vue administratif et organisationnel. La demande ne devrait pas venir des enseignants eux-mêmes. Ce dispositif de compensation n'est pas a priori mis en place pour l'EIDD mais des structures plus éloignées, étant mis en place pour le rayonnement de l'UFR de physique.

Vote : accepté : 3 abstentions 9 pour

Le CENS précise que l'accord concernant les heures complémentaires reversées n'est pas valable automatiquement entre l'UFR et une structure dans laquelle l'UFR donne déjà des services.

3 - Points d'information :

- F van Wijland devient contact pour FIP et est le nouveau responsable de ICFP.
- Problème à suivre : FIP n'apparaît pas dans la codification à l'heure de ce CENS.

- Information importante concernant les maquettes de master MEEF : problème à anticiper car le cadrage du ministère devrait intervenir courant Février ce qui est trop tard par rapport aux échanges avec l'université